



Prise de position du Conseil suisse de la science sur l'Initiative de limitation

06.08.2020

Communiqué de presse

L'Initiative de limitation, qui sera soumise à la votation populaire le 27 septembre, met en péril la stabilité des conditions-cadres pour le système de la formation, de la recherche et de l'innovation en Suisse. Le Conseil suisse de la science (CSS) prend donc publiquement position contre cette initiative. En tant qu'organe consultatif du Conseil fédéral, le CSS souhaite signaler les conséquences négatives à long terme de cette initiative pour la recherche, les entreprises et la société.

L'Initiative de limitation concerne non seulement l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, mais aussi l'Accord de coopération scientifique et technologique entre la Suisse et l'Union européenne (Accord sur la recherche). Les événements de 2014 le confirment : suite à l'adoption de l'Initiative dite "Contre l'immigration de masse", la participation suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE a diminué, et a même été temporairement suspendue.

Or, la pleine association aux programmes-cadres de recherche de l'UE, telle qu'elle a été conclue en 2004, est d'une importance capitale pour la Suisse, en tant que place scientifique. Le système suisse de recherche et d'innovation repose sur un large éventail d'instruments de financement. Les programmes-cadres de recherche de l'UE représentent la source de financement la plus importante après le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les PME de notre pays en profitent tout particulièrement. Elles ont pu, jusqu'à présent, bénéficier d'un soutien financier pour des projets d'innovation. Plus généralement, l'ouverture et la coopération internationale renforcent la recherche et la science. Entrer en concurrence avec les meilleurs chercheurs d'Europe permet aux acteurs suisses de défendre leur position de leader. Les innovations qui en résultent se traduisent en avantages concrets pour la société.

La libre circulation des personnes, qui est directement visée par l'Initiative de limitation, permet aux universités, aux instituts de recherche et aux entreprises de recruter des spécialistes hautement qualifiés. La Suisse, à elle seule, n'est pas en mesure de les fournir. Une immigration facilitée favorise également les performances de l'économie suisse en matière d'innovation, comme le montre, par exemple, la croissance des demandes de brevets déposées par les entreprises des régions frontalières.



Documents complémentaires fournis en annexe

Tous les facteurs mentionnés sont menacés par l'Initiative de limitation, comme l'explique en détail le Conseil suisse de la science dans un argumentaire fourni en annexe de ce communiqué de presse. Le CSS fonde sa position sur des faits et des connaissances étayées.

Conseil suisse de la science
Einsteinstrasse 2, 3003 Bern
Tel. +41 58 463 00 48, Fax +41 58 463 95 47
praesidium@swr.admin.ch
www.swir.ch/fr/

Le Conseil suisse de la science

Le Conseil suisse de la science (CSS) conseille le gouvernement fédéral sur toutes les questions de politique scientifique, universitaire, de recherche et d'innovation. Le CSS est composé de 15 membres, issus de diverses disciplines académiques. L'objectif du CSS est l'amélioration constante des conditions-cadre de l'espace suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation en vue de son développement optimal. En tant qu'organe consultatif indépendant, le CSS prend position dans une perspective de long terme. Le CSS publie régulièrement des rapports sur des sujets liés à la formation, à la recherche et à l'innovation.



Argumentaire - Votation populaire du 27 septembre 2020 – Initiative de limitation

Résumé

La position du Conseil suisse de la science CSS repose sur deux arguments empiriquement fondés: d'une part, l'Initiative de limitation menace la pleine association de la Suisse aux Programmes-cadres de recherche (PCR) européens. Ces PCR sont, à de multiples égards, bénéfiques pour les acteurs de la recherche et de l'innovation et la société dans son ensemble. D'autre part, la libre circulation des personnes permet de recruter facilement les spécialistes hautement qualifiés que la Suisse, à elle seule, ne peut fournir. En outre, elle améliore significativement la capacité d'innovation des entreprises basées dans les régions frontalières de la Suisse.

Argument 1 : les avantages d'une pleine association aux PCR

Les événements consécutifs à l'acceptation de l'Initiative populaire dite "Contre l'immigration de masse", en février 2014, l'ont montré : l'Accord sur la libre circulation des personnes est une condition non-négociable des autres accords bilatéraux I, comme l'Accord de coopération scientifique et technologique avec l'UE. Cet accord, dit « Accord sur la recherche » règle les principes de la participation de la Suisse aux PCR de l'UE. Depuis 2004² la Suisse y est intégrée de manière particulièrement aboutie puisqu'elle est pleinement associée à ces PCR.

Si la Suisse, grâce à l'excellence de ses institutions de recherche et d'innovation, a reçu plus de subventions que ce qu'elle a payé comme contribution à ces PCR, cet excédent³ constitue un bénéfice secondaire. Du reste, le montant annuel de ces subventions européennes issues des programmes-cadres ne représente qu'environ 1,4%⁴ des investissements en R&D qui sont consentis, chaque année, en Suisse. Les autres avantages dont bénéficie la Suisse à travers son association aux PCR européens sont nombreux. Il s'agit notamment de la diversité des instrument d'encouragement de la recherche et de l'innovation qu'elle apporte, de la coopération et des réseaux internationaux qu'elle permet de construire et de la compétition qu'elle introduit. Ces effets positifs se déploient du système de la recherche et de l'innovation à l'ensemble de la société. Une participation aux PCR sans une pleine association entraverait ce cercle vertueux, en diminuant les participations suisses aux projets, les effets de réseaux,

² Entre 2014 et 2016 et précisément suite à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », la Suisse a participé au 8^{ème} PCR en tant qu'Etat tiers.

³ Selon les chiffres du SEFRI, sur la période couverte par les trois derniers PCR, soit de 2003 à aujourd'hui, ce bénéfice, pour la Suisse, s'élève à 175.4 mio CHF (SEFRI 2019).

⁴ Cette estimation se base sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (SEFRI 2020), selon lequel 22,5 milliards ont été investis dans la R&D en 2017 (entreprises privées, Confédération, Cantons, hautes écoles et institutions privées sans but lucratif) et sur les chiffres du SEFRI (2019), selon lequel les subventions européennes, lors du 8e PCR (2014–2020), comptabilisaient 1,627 milliards à la fin 2018.



la coordination des consortiums de recherche et en augmentant considérablement la charge administrative (SEFRI 2019, 10).

1.1. Diversité des instruments d'encouragement

La diversité des sources de financement est nécessaire au système suisse de la recherche et de l'innovation. Les PCR offrent des instruments d'encouragement tout au long de la chaîne de valeur, alors que la Suisse n'en propose que dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée. Grâce aux PCR, un financement direct aux entreprises individuelles devient par exemple possible. Les préférences des acteurs suisses de la recherche et de l'innovation reflètent cette complémentarité : après le Fonds national suisse (FNS), ce sont les PCR qui constituent leur source de financement privilégiée. L'intérêt est particulièrement marqué auprès des HES et des PME (SEFRI 2019, 16-17), qui sont sous-dotées en possibilités de financement, au niveau national. Selon les 878 participants suisses à un projet des 6e, 7e ou 8e PCR interrogés, 86 % des projets inclus dans l'enquête n'auraient certainement ou probablement pas pu être menés sans le financement européen. Une majorité (73 %) des personnes sondées ont, en outre, estimé qu'il n'aurait pas été envisageable que « leur » projet fût financé uniquement à l'échelle nationale (SEFRI 2019, 18).

1.2. Coopération et réseaux internationaux

Plus la communauté de chercheurs d'un pays est ouverte vers l'extérieure (mobilité et collaboration), plus l'impact de sa production scientifique est élevé. À l'inverse, le montant des dépenses pour la recherche n'est que faiblement corrélé à cet impact. Autrement dit, pour que la production scientifique d'un pays ait un impact important, il semble que les montants investis dans la R&D ne suffisent pas. Il faut encore que ce pays privilégie la collaboration et la mobilité scientifiques. Telles sont les conclusions d'une étude publiée dans *Nature*, en 2017⁵. Toujours selon cette étude, la Suisse apparaît à la fois comme le pays le plus ouvert, comptabilisant le ratio le plus élevé (42%) de co-publications avec au moins un co-auteur étranger et comme l'un des pays dont la production scientifique génère le plus d'impact. L'on peut craindre pour l'excellence de notre recherche si son degré d'ouverture devait diminuer, au travers d'une forme d'association désavantageuse aux PCR, voir sans y participer du tout et ceci même si la Suisse devait continuer à dépenser le même montant pour soutenir la R&D.

1.3. Compétition

Prendre part aux programmes-cadres européens signifie participer à une compétition pour obtenir des financements. Ces concours permettent ainsi à la recherche et à l'innovation suisses de se mesurer aux meilleurs, à l'échelle internationale. Cette référence est indispensable, à la fois en tant qu'indicateur de la qualité des activités de recherche et en tant

⁵ Wagner, C.S., Jonkers, K. 2017. Open countries have strong science. *Nature*, Vol.550, S. 32-33. <https://www.nature.com/news/open-countries-have-strong-science-1.22754>



qu'incitation, pour les acteurs de la place scientifique, à conserver la position d'excellence qu'ils occupent.

1.4. Des effets positifs pour l'ensemble de la société

Enfin, les performances des acteurs de la recherche et de l'innovation génèrent des effets positifs pour la société dans son ensemble. En termes de croissance économique par exemple, l'institut de recherche économique BAK Economics a estimé qu'en l'absence de l'Accord sur la recherche avec l'UE, la diminution de productivité de la recherche sur la place scientifique suisse, engendrerait une diminution graduelle du PIB allant jusqu'à 0.5% en 2035 (Bill-Körber *et al.* 2015). Comme autre exemple de bénéfices directs et concrets pour la société, mentionnons encore le développement puis la mise sur le marché d'une variété de nouveaux produits (ainsi que les emplois correspondants), rendus possibles par une participation aux PCR. Il s'agit notamment de l'instrument de détection du risque de naissance prématurée ([pregnolia](#)), des composantes de l'ordinateur quantique ([zürich instruments](#)), de l'imprimante 3D capable de créer des dispositifs miniaturisés d'une résolution de l'ordre du nanomètre ([FEMTOprint](#)) ou encore du développement d'outils décisionnels, comme le projet «[Welfarepriorities](#)» dans le domaine des politiques sociales.

Argument 2 : les avantages de la libre circulation des personnes

2.1. Répondre aux besoins du marché du travail

La libre circulation des personnes concerne avant tout une immigration de main-d'œuvre très qualifiée : 54 % des immigrés au titre de l'Accord sur la libre circulation des personnes sont au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (SECO, SEM, OFAS, OFS 2018). Cette immigration reflète les besoins du marché du travail suisse, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'innovation. La libre circulation des personnes permet ainsi aux hautes écoles, aux instituts de recherche et aux entreprises de recruter les spécialistes hautement qualifiés qui leur sont nécessaires (et que la Suisse, à elle seule, ne peut fournir⁶) plus facilement que sous le système de contingentement très bureaucratique qui prévalait. Du reste, et conformément à la volonté populaire exprimée le 9 février, la Suisse a mis en place une série d'instruments pour minimiser la pression exercée sur les travailleurs, comme l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les branches où le taux de chômage est élevé.

2.2. Améliorer la capacité d'innovation des entreprises

L'ouverture est également un facteur décisif pour la capacité d'innovation des entreprises. Une analyse empirique de la période qui a suivi l'adoption de l'Accord sur la libre circulation des personnes (de 1999 à 2012) démontre que cette ouverture à l'immigration de travailleurs de l'UE/AELE a considérablement amélioré les performances d'innovation - mesurées par le

⁶ En particulier dans les domaines de l'ingénierie, de la technique, des professions du management, des professions judiciaires ou encore des professions de la santé (SECO 2016).



nombre de demandes de brevets déposées - des entreprises suisses situées dans les régions frontalières. Ces effets positifs sont dus à l'augmentation de la population frontalière d'inventeurs, qui ont pu profiter de ce régime d'immigration facilitée⁷. Le maintien de relations étroites avec la communauté de recherche de l'UE a donc un effet positif sur les performances de la communauté scientifique suisse (argument 1) ainsi que sur la capacité d'innovation des PME. Au-delà du recrutement, la libre circulation facilite les séjours formateurs des étudiants, des chercheurs et des employés, depuis la Suisse vers les pays de l'UE/AELE et vice-versa. Plus largement, elle facilite les échanges de connaissances ainsi que le développement et le maintien de réseaux de collaboration. À l'inverse, un contingentement de l'immigration réduirait l'offre de main-d'œuvre et augmenterait les coûts des processus de recrutement (SECO 2015).

⁷ Cristelli, G., Foray, D., Lissoni, F. (sous presse). Immigration policy and innovation in Switzerland – lessons to be learned from recent history.



Bibliographie

Bill-Körber, A., Buchmann, M., Eichler, M., Gramke, K., Jank, K. 2015. *Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft - Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft, SECO*. BAK Basel Economics AG. https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen_mit_der_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html

Cristelli, G., Foray, D., Lissoni, F. (sous presse). *Immigration policy and innovation in Switzerland – lessons to be learned from recent history*.

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. 2019. *Effets de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche européens. Rapport 2019*. <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/impact-2019.html>

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. 2020. *Recherche et innovation en Suisse 2020*. <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/recherche-et-innovation/la-recherche-et-linnovation-en-suisse/rapport-r-et-i.html>

Secrétariat d'État à l'économie (SECO). 2015. *Conséquences économiques d'une extinction des Accords bilatéraux I*. https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen_mit_der_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html

Secrétariat d'État à l'économie (SECO). 2016. *Pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. Système d'indicateurs pour évaluer la demande en personnel qualifié*. <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/fachkraefteinitiative.html>

Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Secrétariat d'État aux migrations (OFAS), Office fédéral de la statistique (OFS). 2018. *Quatorzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales*. https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html

Wagner, C.S., Jonkers, K. 2017. Open countries have strong science. *Nature*, Vol.550, p.32-33. <https://www.nature.com/news/open-countries-have-strong-science-1.22754>